



**BUDGET PRIMITIF 2015**

**Rapport de présentation**

**SYNTHESE FINANCIERE**

**Conseil Métropolitain**

**6 février 2015**

# SOMMAIRE

## **I- Nantes Métropole maintient son engagement dans les politiques publiques .... 3**

## **II- Le Budget général..... 6**

L'équilibre général

### **A - Une atonie des recettes liée à la conjoncture économique et à l'effort de redressement des comptes publics ..... 7**

- 1 - Une progression ralentie de la fiscalité du fait de la conjoncture économique
- 2 - Les dotations et compensations de l'Etat
- 3 - Les autres recettes
  - a- Les recettes de mutualisation
  - b- Les transferts de nouvelles recettes liées aux équipements et compétences transférés

### **B - Des dépenses fortement contraintes en 2015..... 10**

- 1 - Une poursuite du travail d'économies engagées sur les dépenses d'intervention ..... 10
- 2 - Les transferts sont compensés par des recettes équivalentes ou des atténuations de charges.....11
  - a- Les transferts d'équipements et de compétences sont compensés via l'attribution de compensation dans l'attente de l'évaluation de la CLECT
  - b- Les transferts de pouvoir de police par la Ville de Nantes à la Métropole
- 3 - La masse salariale .....11
- 4 - Les autres dépenses.....12

### **C - L'épargne et l'autofinancement ..... 13**

### **D - L'investissement ..... 14**

- 1 - Les dépenses d'investissement .....14
  - Etat des investissements tous budgets .....15
- 2 - Les recettes d'investissement .....15
- 3 - La charge de la dette et l'emprunt à inscrire .....16

## **III- LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ..... 17**

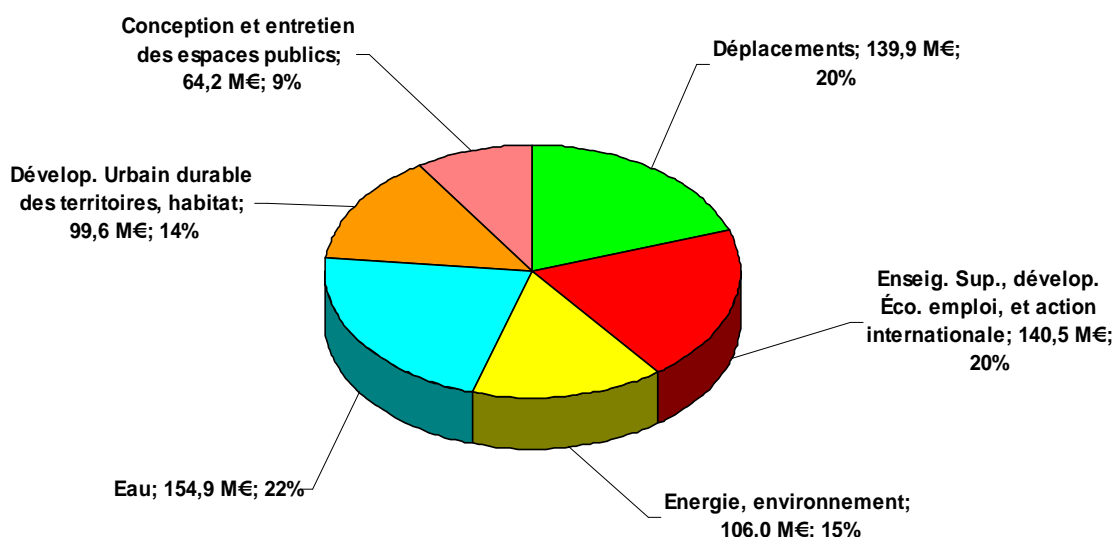
- A - L'eau et l'assainissement .....17
- B - Le stationnement.....21
- C - Les autres budgets annexes.....23
  - . Les Locaux Industriels et Commerciaux .....23
  - . Les Réseaux de Chaleur.....24

## I. NANTES METROPOLE MAINTIEN SON ENGAGEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le budget de Nantes Métropole se maintient autour de 1 milliard d'euros, dont plus de 705 M€ dédiés aux interventions de politique publique. Malgré un contexte de diminution de la ressource, Nantes Métropole va maintenir son niveau d'intervention là où, dans un cadre économique tendu, l'intervention publique reste une nécessité et un levier essentiel du développement. En témoigne notamment le maintien d'un niveau d'investissement ambitieux de 308 M€, dont 252 M€ pour le budget général.

Dans la continuité des années précédentes, le budget est marqué par le poids des principaux services à la population : les politiques publiques de l'eau et des déplacements totalisent à elles deux plus de 40% des dépenses, et les politiques de l'énergie et de l'environnement (dont les déchets) en représentent 15%. En outre, les politiques publiques d'emploi, enseignement supérieur, recherche et développement économique constituent désormais près de 20% des interventions.

**BP 2015 - Présentation par politique publique**  
*Dépenses tous budgets, Investissement et Fonctionnement confondus, hors moyens généraux*



**L'emploi** reste ainsi une priorité : l'action de Nantes Métropole doit permettre l'animation et le déploiement de cette politique au niveau local. Ainsi, le soutien aux actions de la Maison de l'emploi se voit renforcé, avec 2,5 M€ (soit 33% de plus qu'au BP 2014). Dans une logique de mutualisation accrue avec la Mission locale, principal opérateur de l'accompagnement des jeunes (1,2 M€) et l'École de la Deuxième Chance (0,4 M€), l'emploi des jeunes est un objet prioritaire. En outre, un accompagnement spécifique sera proposé aux associations et au PLIE pour le soutien à l'emploi des seniors. Enfin, en continuité avec les années précédentes, Nantes Métropole réaffirme son soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire (0,5 M€) et prépare une politique d'actions dans le domaine de l'économie circulaire.

Le **développement économique du territoire** s'inscrit en complémentarité de la politique publique de l'emploi. Avec les travaux de construction du MIN et le développement d'un pôle agro-alimentaire, Nantes Métropole conserve un niveau élevé d'intervention sur les zones d'activité économique pour près de 10 M€ en 2015 (dont Océane La Brosse à Rezé, Centre industriel à Saint-Herblain...). L'intervention métropolitaine se traduira dans son soutien aux acteurs du développement économique (notamment le soutien à la nouvelle agence de développement Nantes Saint-Nazaire Développement, pour 2,35 M€). C'est également fin 2015/début 2016 que l'immeuble d'entreprises Biotech devrait être livré (projet dont le coût total s'élève à 23,3 M€). Par ailleurs, la politique de soutien aux manifestations se poursuivra en 2015, afin de conforter Nantes comme destination de rencontres professionnelles, avec par exemple la Digital Week et la Green Week.

Le rayonnement et l'attractivité touristique de la métropole se trouvent renforcés de par les nouveaux équipements et compétences qui lui sont transférés en 2015 : Château des Ducs, Musée d'arts, Stade de la Beaujoire, etc.. Ainsi, outre les actions déployées par le Voyage à Nantes et l'événement estival qu'il anime, Nantes Métropole est désormais compétente sur la politique touristique-culturelle et l'attractivité sportive : les crédits inscrits pour le financement de ces différents transferts sont compensés par une baisse correspondante de l'attribution de compensation, dans l'attente de la réunion de la CLECT qui déterminera précisément le montant de la charge transférée.

Enfin, la salle de sport métropolitaine, projet de 30,7 M€, ouvrira ses portes dès l'été et complètera l'offre d'équipements sportifs métropolitains.

En matière **d'action internationale et européenne**, l'année 2015 sera plus particulièrement marquée par la présidence d'Eurocities, dont les retombées en termes de visibilité et rayonnement, ainsi que la captation de pratiques innovantes ont vocation à perdurer sur le mandat.

**L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation économique** constituent un volet complémentaire aux politiques d'emploi et de développement économique. Le budget qui y est consacré augmente de près 32% entre 2014 et 2015, du fait notamment de la continuité des engagements pris en investissement. Ainsi, 2 M€ sont inscrits au titre du CPER sur les projets Polytech, Ecole centrale, Atlanstic ou encore Oniris. Hors CPER, 7,8 M€ sont inscrits pour le soutien à différents projets de recherche (programme de recherche XEMIS 2, Arronax+, IRS Campus...) et 12,9 M€ pour l'enseignement supérieur avec principalement la construction de la nouvelle ESANM et le soutien au projet Mediacampus.

En outre, Nantes Métropole maintient son soutien à la recherche dans un objectif de rendre le territoire attractif pour les étudiants et chercheurs avec par exemple 0,45 M€ pour l'Institut des études avancées, ou encore 0,785 M€ pour l'IHU prometteur dans l'objectif de constituer le premier programme européen de soins de recherche et d'enseignement intégré dans le domaine des sciences et de la transplantation.

Dans le domaine de l'innovation, outre le maintien des soutiens à l'industrie culturelle et créative (Quartier de la création notamment), Nantes Métropole va renforcer l'animation des pôles de compétitivité. La collectivité apportera son soutien au programme Nantes Tech délégué à Atlantic 2.0 et au développement d'appels à projets pour le développement des start-ups nantaises. De nouveaux projets verront le jour pour renforcer l'accompagnement d'entreprises nantaises à l'international.

La métropole continuera de soutenir les projets IRT Jules Verne, en accompagnant la structuration de la zone d'activités du site, les projets d'implantations d'entreprises et les projets de communication. 2015 verra aussi la livraison du Technocampus Océan, la seconde plateforme de recherche sur les thématiques de la mer, qui permettra l'appui aux projets de DCNS, STX, Alstom....

Par ailleurs, Nantes Métropole développe, avec la Ville de Nantes, une application multiservices afin de faciliter la vie quotidienne des usagers du territoire métropolitain, avec des services personnalisés. Il s'agit de fournir de l'information et des services depuis un Smartphone. En complément des dispositifs numériques actuels (e-démarches, sites institutionnels, open data et info-Nantes...), cette application sera lancée en version expérimentale avant l'été avec des services liés aux politiques publiques.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le renforcement de la démarche Campus Nantes se traduira dans une contractualisation renforcée avec l'Université (0,7 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement) afin de soutenir des travaux de restructuration de locaux. Nantes Métropole poursuivra son soutien à l'ESANM et prévoit également de lancer l'opération Médiacampus comprenant notamment le transfert de Sciences Com.

En ce qui concerne les **déplacements**, l'année 2015 sera notamment marquée par l'événement Vélocity, qui se tiendra en juin, gage de la reconnaissance internationale et de l'ambition de la politique vélo menée par Nantes Métropole. L'accueil de cette conférence qui réunira près de 1000 congressistes du monde entier est une opportunité pour la Métropole de fédérer les habitants autour d'événements et d'actions en lien avec la pratique du vélo. Nantes Métropole s'inscrit ainsi dans la dynamique portée par le projet de Nantes Capitale Verte, les modes de déplacement actifs (vélo et marche) étant au cœur du développement de la ville durable. Ainsi, les projets liés aux modes de déplacements doux conduiront notamment à la livraison de plusieurs projets pour un volume financier de 2,8 M€.

Par ailleurs, plus de 15 M€ d'investissements seront consacrés à l'entretien du réseau et des matériels roulants pour les transports en commun de la SEMITAN. Nantes Métropole participera également à des travaux d'amélioration de la circulation sur le périphérique nantais (1,1 M€). Enfin, une étude sera lancée sur le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques rechargeables dans les parcs-relais.

Les aménagements de la Gare de Nantes conduiront à des études complémentaires sur les espaces publics nord et sud. En parallèle, Nantes Métropole versera sa participation aux travaux de reconstitution des équipements RFF et SNCF transférés évaluée pour 2015 à 3,1 M€.

Les actions en faveur du **développement urbain durable des territoires** restent essentielles. Dans les quartiers politique de la Ville, l'enjeu de la déclinaison opérationnelle du contrat de ville, réalisée au premier semestre, sera de mobiliser les partenariats autour de projets articulant l'urbain, l'économique et le social. Le conventionnement du nouveau programme de renouvellement urbain (PNRU) sera finalisé autour, notamment, de trois projets d'intérêt national : Nantes Nord, Grand Bellevue, Bottière/Pin Sec. Le processus de sélection des projets d'intérêt régional sera poursuivi, 4 projets étant candidats sur la Métropole : Plaisance, Château-Mahaudières, Clos Toreau et Sillon de Bretagne. Au total, ce sont 7,4 M€ d'investissements qui seront consacrés à des opérations menées dans les quartiers politique de la Ville.

La **conception et l'entretien des espaces publics** représente près de 65M€. Au titre des projets, c'est plus de 19 M€ qui seront consacrés à des aménagements sur les 24 communes de la métropole ; en particulier, 5,9 M€ seront consacrés au cœur d'agglomération apaisé, avec notamment la livraison du miroir d'eau en 2015. Près de 22 M€ sont prévus au titre de l'entretien-rénovation-sécurité (ERS) de la voirie. Enfin, 3,1 M€ sont prévus pour la propreté urbaine et 10,5 M€ sur l'éclairage public, avec un objectif de diminution de la consommation.

En ce qui concerne **l'habitat**, l'ambition métropolitaine reste soutenue. Elle se traduit à la fois dans la production de logements sociaux (2000 par an) pour lesquels des conventionnements pourront s'engager à hauteur de 10 M€, la réhabilitation du parc des logements sociaux de Nantes Habitat (2,8 M€) et dans le soutien à l'amélioration du parc privé (1,6 M€ au total notamment dans le cadre des dispositifs dans toute la métropole). 0,6 M€ seront également consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

En matière d'**énergie**, la politique de Nantes Métropole reste volontariste sur le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables. Le dispositif des éco-primaires sera notamment poursuivi.

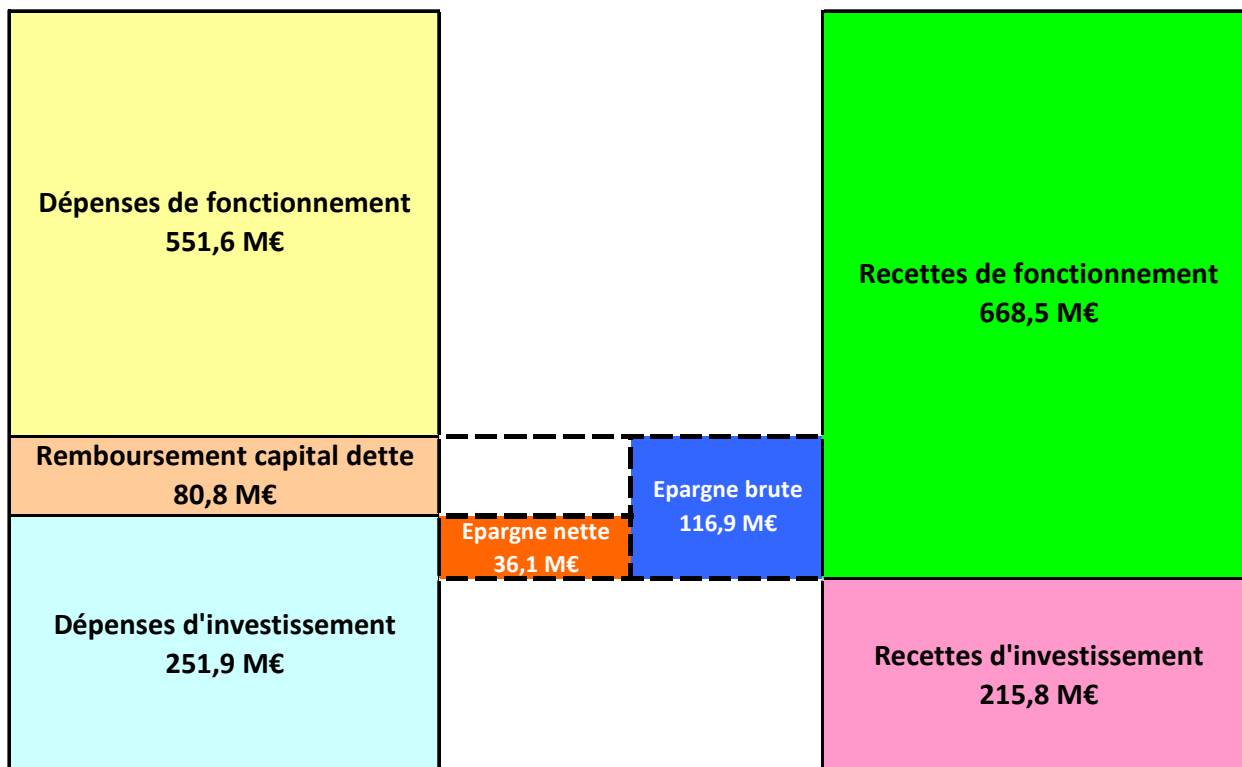
La politique publique de **l'eau** connaît une croissance de 6% entre 2014 et 2015, qui s'explique par des investissements majeurs dans le domaine (53 M€ au total). La poursuite des travaux pour la modernisation de l'usine de l'eau (85 M€ dont 20 M€ au titre de 2015), mais également le début des travaux de réalisation du feeder pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord-Ouest du département (18 M€ sur le mandat) et le lancement d'un réseau surpressé à Nantes (4 M€) constituent des projets phare de cette politique, auxquels s'ajoutent l'ensemble des travaux d'extension et de réhabilitation sur le réseau, en eau potables, pluviales et usées.

Outre les actions consacrées à la bio-diversité, à l'agriculture péri-urbaine et aux risques, la politique **environnement** recouvre le traitement et l'élimination des déchets pour près de 80 M€. 4,4 M€ seront ainsi consacrés à l'entretien et au renouvellement des véhicules et du mobilier de collecte, ainsi qu'à l'entretien des bâtiments. Il est également prévu l'achat du site d'exploitation de l'opérateur public de collecte Grande-Bretagne (4,3 M€), ainsi que l'achat de l'écopoint d'Auvours.

## II. LE BUDGET GENERAL DE NANTES METROPOLE

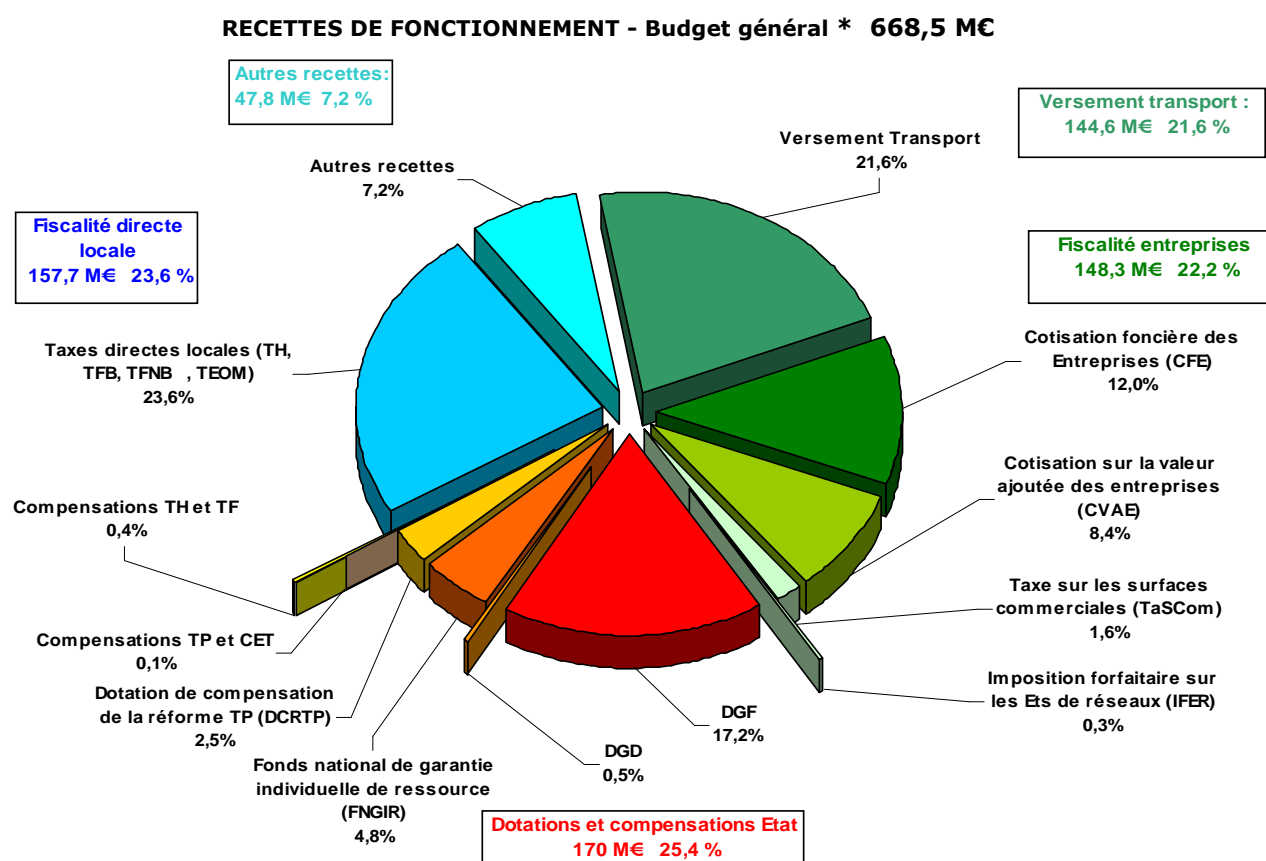
---

Le budget général (884,3 M€)



## A - Une atonie des recettes liée à la conjoncture économique et à l'effort de redressement des comptes publics

Pour la première fois depuis la création de Nantes Métropole, les recettes inscrites au BP 2015 (retraitées de la mutualisation), ne progressent pas par rapport à celles inscrites l'année précédente (+0% à périmètre constant et +0,8% en incluant les recettes transférées). Cette atonie des recettes s'explique par une moindre évolution des recettes fiscales en raison du contexte économique, mais surtout par l'effort demandé à Nantes métropole pour contribuer au redressement des comptes publics.



\* en solde net de la mutualisation

### 1 - Une progression ralentie de la fiscalité du fait de la conjoncture économique

A l'instar de ce qui est constaté en 2014, les bases de la fiscalité directe locale des ménages et des entreprises sont envisagées, pour 2015, en ralentissement par rapport aux évolutions passées. Ainsi, une hypothèse d'évolution physique des bases inférieure aux évolutions passées a été retenue pour la prévision budgétaire 2015. L'évolution des bases fiscales est toutefois soutenue en 2015 par une revalorisation forfaitaire portée, par la loi de finances, à +0,9%. En outre, les taux de la fiscalité, tant des ménages que des entreprises, sont maintenus à leur niveau de 2014 et inchangés depuis leur instauration en 2011.

La fiscalité des ménages est constituée de la taxe d'habitation (TH), des taxes foncières (TF) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les entreprises contribuent également à ces 2 dernières taxes.

Malgré une atonie de la TH en 2014, en raison de la forte progression des exonérations en faveur des personnes de condition modeste lié au relèvement des tranches de l'impôt sur le revenu, l'évolution de la TH devrait légèrement repartir à la hausse. L'inscription 2015 au titre de cette taxe a, ainsi, été fixée à 72,5 M€ en évolution de 2,40% par rapport au notifié 2014.

La taxe foncière sur les propriétés est inscrite en 2015 à hauteur de 5 M€, en progression 2,80%.

La prévision budgétaire pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'appuie sur une évolution de 2,30% par rapport au notifié 2014 et s'établit à 79,5 M€.

La fiscalité des entreprises est principalement constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui forment la cotisation économique territoriale. Viennent s'ajouter le VT, et dans une moindre mesure, la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

La fiscalité des entreprises est, par définition, plus sensible à la conjoncture économique. Pour autant, l'agglomération nantaise résiste mieux que le territoire national.

Le produit de CFE inscrit au budget 2015 s'élève à 79,9 M€. Ce montant correspond à une évolution de 2,80% à laquelle vient s'ajouter la récupération du produit perdu lié au nouveau dispositif de cotisation minimum.

La CVAE assise sur la valeur ajoutée est par définition l'imposition la plus sujette aux variations économiques. Après une quasi stagnation en 2014 (+0,2%), le montant prévisionnel communiqué par les services fiscaux s'élève, pour 2015, à 55,9 M€ en évolution de 2,99%.

Une hypothèse d'évolution de 2% a été retenue pour l'inscription budgétaire 2015 du versement transport, dont l'assiette est constituée des salaires versés par les entreprises et administrations de plus de 9 salariés. Ainsi, le montant prévu pour 2015 s'établit à 144,5 M€. Ce montant n'a pas été révisé à la baisse pour financer l'élargissement des exonérations en faveur des associations médico-sociales et d'éducation populaire. En effet, le dispositif d'extension des exonérations, voté en août 2014, a été supprimé en décembre, afin de poursuivre la concertation avec le monde associatif et les élus locaux en vue de trouver une solution équilibrée.

La TaSCom s'applique aux surfaces commerciales de plus de 400 m<sup>2</sup> dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 460 000 € HT. Le barème de cette taxe est fixé par la loi et modulé par la collectivité. Ainsi, le Conseil communautaire a décidé, en juin 2014, d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,20, applicable en 2015. Conjuguée à une évolution de l'assiette équivalente à l'inflation prévisionnelle pour 2015, cette évolution tarifaire porte le produit de la TaSCom, pour l'année 2015, à 10,4 M€.

Pour mémoire, le montant 2010 de la TaSCom transférée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle a été durablement déduit de la dotation globale de fonctionnement. Ainsi, Nantes Métropole ne bénéficie réellement que de la croissance de cette taxe.

Nantes Métropole ne perçoit qu'une partie des IFER. Il s'agit de :

- celle sur les transformateurs électriques relevant des réseaux de transports et de distribution d'électricité, en totalité ;
- celle sur les stations radioélectriques, pour les deux tiers ;
- celle sur les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque pour la moitié ;
- mais également celle sur les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel et d'autres hydrocarbures pour la moitié.

Leurs tarifs sont fixés par les lois de finances, au niveau national. Un montant de 2,05 M€ a été inscrit au BP 2015, revalorisé de l'inflation prévisionnelle par rapport au montant perçu en 2014.

## **2 - Les dotations et compensations de l'Etat**

C'est essentiellement la baisse des concours financiers de l'Etat de - 8,12% qui induit la stagnation des recettes globales de Nantes Métropole en 2015. Les dotations et compensations de l'Etat ne représentent plus, aujourd'hui, que 25 % du total des recettes contre environ 30% en 2012.

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) porte l'essentiel de la baisse (-11%) du fait, d'une part, de la contribution de Nantes Métropole au redressement des comptes publics impactée sur la dotation d'intercommunalité, et d'autre part, de l'ajustement à la baisse de la dotation de compensation pour financer le doublement de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation de solidarité rurale (DSR), et dotation nationale de péréquation (DNP)).

Ce sont ainsi 114,6 M€ qui ont été inscrits au BP 2015 au titre de la DGF en diminution de 14 M€ par rapport au BP 2014.

Les compensations fiscales économiques, autres variables d'ajustement de l'enveloppe normée, sont elles aussi prévues en forte baisse (-43% par rapport au BP 2014). Elles passent de 2,6 M€ en 2011, première année de la réforme fiscale, à 0,9 M€ en inscription au BP 2015.



Les compensations fiscales relatives à la taxe d'habitation restent épargnées par la baisse car elles ne constituent pas encore une variable d'ajustement de l'enveloppe normée. Elles sont prévues en stabilité (+0,77%) par rapport au BP 2014 : 2,4 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), recettes d'équilibre de la réforme fiscale de 2010, sont aujourd'hui stabilisées. Ainsi, il ne reste plus aucune dynamique sur les dotations de l'état. Elles sont inscrites en 2015 pour un montant équivalent à celui perçu en 2014 : 16,8 M€ pour la DCRTP et 32 M€ au titre du FNGIR.

### 3 - Les autres recettes

Inscrites à hauteur de 47,8 M€ en solde net, elles se composent :

- des refacturations des frais de structure des budgets annexes au budget principal et autres refacturations de charges pour 14,5 M€ ;
- de recettes provenant d'autres collectivités, pour 3,7 M€ ;
- de recettes d'exploitation, dont les redevances versées par les fermiers et concessionnaires, pour 11,8 M€ ;
- de la taxe de séjour pour 1,7 M€ ;
- d'autres produits divers pour 16,1M€, dont 0,9 M€ de refacturations de travaux à des tiers.

<b>Autres recettes</b>	<b>BP 2014</b> <i>(en solde net)</i>	<b>BP 2015</b> <i>(en solde net)</i>	<b>BP 2015</b> <i>(hors solde net)</i>	<b>Evolution</b> <b>BP 2015/</b> <b>BP 2014</b> <i>(en solde net)</i>
<b>Total</b>	<b>44 307 072</b>	<b>47 862 324</b>	<b>81 679 123</b>	<b>8,02%</b>
Recettes de mutualisation et refacturations aux budgets annexes	14 172 993	14 489 400	47 837 899	<b>2,23%</b>
Recettes d'autres collectivités	5 989 867	3 719 343	4 187 643	<b>-37,91%</b>
Recettes d'exploitation	6 580 268	11 802 040	11 802 040	<b>79,36%</b>
Refacturation de travaux aux tiers	789 500	891 187	891 187	<b>12,88%</b>
Autres	16 774 444	16 960 354	16 960 354	<b>1,11%</b>

#### a - Les recettes de mutualisation

Les recettes liées au remboursement par la Ville de Nantes des services mutualisés sont inscrites à hauteur de 32,7 M€, en hausse de 10,2%.

D'une part, cette inscription prend en compte le renforcement des services communs avec la ville de Nantes, au vu des évolutions organisationnelles (+2,9 M€).

D'autre part, le transfert du pouvoir de police de la circulation et du stationnement sur le territoire de la ville de Nantes conduit au transfert des agents de la sécurité et de la tranquillité publique, avec refacturation à la Ville de Nantes pour la quote-part relative aux compétences conservées par la Ville (+2,7 M€) ; le reste de cette nouvelle charge étant compensée par une recette transférée.

#### b - Les transferts de nouvelles recettes liées aux équipements et compétences transférés

En effet, parallèlement, le transfert du pouvoir de police de la circulation et du stationnement donne lieu au transfert des recettes liées à cette compétence, soit les recettes de droit de place et autres redevances d'occupation du domaine public perçues des commerçants (2,4 M€), ainsi que les recettes de stationnement sur voirie (1,9 M€).

Par ailleurs, les équipements culturels et sportifs transférés au titre du rayonnement et de l'attractivité communautaire génèrent notamment des recettes d'exploitation, mais également des subventions, inscrites globalement à hauteur de 0,9 M€. Les recettes associées aux compétences archéologie et art lyrique sont quant à elles prévues à 0,1 M€.

L'ensemble de ces recettes est intégré dans le calcul de l'AC.

## **B - Des dépenses fortement contraintes en 2015**

Pour tirer les conséquences de la baisse des recettes, Nantes métropole a fait le choix de limiter la croissance de ses dépenses, tout en prenant en compte les enjeux d'intervention actuels sur le territoire, et la rigidité forte de plus de 2/3 des dépenses de fonctionnement.

Si l'évolution des dépenses est de 2,7%, ce taux d'évolution recouvre des écarts de variation justifiés par une intervention renforcée dans certaines politiques publiques.

Ainsi, afin d'appuyer la politique de l'emploi dans un contexte économique tendu, cette politique publique connaît une évolution de 11%, hors transferts ; le développement économique croît de plus de 5%.

Ces hausses nécessaires à l'action sur le territoire se trouvent ainsi compensées partiellement par des baisses par ailleurs. Ainsi, sur le même périmètre, les dépenses d'intervention de la Métropole baissent de 1,8% et les moyens généraux connaissent une diminution de 3,5%.

En outre, l'ensemble des dépenses liées aux équipements et compétences transférées est compensé par des recettes ou des atténuations de charge, tel que présenté dans ce rapport. La CLECT viendra compléter ces propositions en ajoutant dans le calcul de l'AC les charges indirectes et encore non ventilées liées aux équipements et compétences transférées.

### **1 - Une poursuite du travail d'économies engagées sur les dépenses d'intervention**

Acteurs majeurs sur le territoire de la collectivité, les partenaires de Nantes Métropole ont été sensibilisés aux efforts de gestion et à la poursuite de recherche de performance. Ainsi, l'évolution de la contribution financière forfaitaire prévue au contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de voyageurs qui lie Nantes Métropole à la SEMITAN est limitée à +0,4% de BP à BP.

Les autres DSP font également l'objet de maîtrise budgétaire, en baisse de 2% à périmètre constant, compte tenu notamment de l'impact des négociations sur les DSP relatives aux déchets. Les DSP transférées concernant le Château des Ducs de Bretagne et la patinoire du Petit Port, sont compensées intégralement par la baisse de l'AC.

Les contributions obligatoires diminuent à périmètre constant de 3,3%. La prise en charge de la contribution au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), liée au transfert de l'art lyrique est intégralement compensée par une baisse de l'AC.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont contenues à + 1,72 %. Pour chaque structure associative, une analyse approfondie des comptes permet de cibler les structures présentant des situations financières confortables, tout en maintenant un objectif de préservation du tissu associatif local. Certains secteurs ont en revanche bénéficié d'un soutien renforcé : c'est le cas de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale (+0,9 M€ de BP à BP), ou dans l'Enseignement supérieur, recherche et innovation (+0,5 M€), en cohérence avec les engagements pris.

Enfin, les charges directes des services publics communautaires, composées notamment des dépenses relatives à l'éclairage public, aux aménagements urbains et à la propreté urbaine, ainsi que la contribution au titre des eaux pluviales versée au budget annexe de l'assainissement, sont en baisse de 0,5% à périmètre constant. L'ensemble des dépenses liées aux transferts d'équipements (équipements culturels et sportifs) et de compétences (archéologie), est compensé par une diminution de l'AC.

## 2 - Les transferts sont compensés par des recettes équivalentes ou des atténuations de charges

### a - Les transferts d'équipements et de compétences sont compensés via l'attribution de compensation dans l'attente de l'évaluation de la CLECT.

Afin de renforcer ses capacités d'intervention, la Métropole a déclaré d'intérêt communautaire plusieurs équipements culturels et sportifs qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire métropolitain.

Ces transferts d'équipements emportent l'inscription de dépenses et de recettes supplémentaires pour la Métropole, dont la contribution nette est compensée par une baisse équivalente de l'attribution de compensation. Ainsi, dans l'attente de la réunion de la CLECT, les charges de fonctionnement, hors masse salariale, sont inscrites à hauteur de 7,7 M€, entièrement financées par une baisse de l'AC (déduction faite des recettes liées à ces équipements).

Dans l'attente de la délibération des communes et de l'arrêté préfectoral, le transfert des compétences Art Lyrique et Archéologie est également pris en compte à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour un montant net de charges de fonctionnement inscrit à hauteur de 2,6 M€, comprenant notamment la contribution au SMANO. Ce montant est compensé par la baisse de l'AC.

Le budget 2015 ne prend pas en compte l'ensemble des frais indirects et des dépenses non ventilées par équipements, dans l'attente de la réunion de la CLECT qui déterminera les modalités de calcul de ces charges. Ainsi, l'AC sera recalculée en fonction de cette évaluation précise des charges.

	dépenses	recettes	impact AC
<b>Transferts d'équipements</b>			
- Musée des Beaux Arts	770 000	209 300	-560 700
- Château des Ducs de Bretagne	5 521 765	15 000	-5 506 765
- Muséum d'Histoire Naturelle	279 800	160 500	-119 300
- Planétarium	38 400	124 755	86 355
- Musée Jules Verne	100 660	54 520	-46 140
- Palais des sports de Beaulieu	73 740	1 100	-72 640
- Beaujoire (stade et centre de formation)	0	201 000	201 000
- Patinoire Petit Port	679 116	44 424	-634 692
- Vélodrome de Couéron	5 000	0	-5 000
- Patinoire de Rezé	216 260	50 000	-166 260
<b>Transferts de compétences</b>			
- Archéologie (Nantes et Rezé)	98 750	97 000	-1 750
- Art Lyrique (SMANO)	2 646 500	0	-2 646 500
<b>Total transferts de compétences et équipements</b>	<b>10 429 991</b>	<b>957 599</b>	<b>-9 472 392</b>

*Impact des transferts sur les charges de fonctionnement, hors dépenses de personnel*

### b - Les transferts de pouvoir de police par la Ville de Nantes à la Métropole

Au titre du transfert du pouvoir de police de la circulation et du stationnement sur le territoire ainsi que de la police des périls de la ville de Nantes, Nantes Métropole va prendre en charge les dépenses liées à la régulation de l'espace public, notamment la réglementation du commerce et le stationnement sur voirie, ainsi que la protection des populations. Les dépenses associées sont prévues à hauteur de 0,2 M€, compensées par les recettes de droit de place et de stationnement sur voirie.

## 3 - La masse salariale

A périmètre constant, la masse salariale évolue de 1,5% entre l'exercice 2014 et le budget 2015, et atteint 107,3 M€ en solde net des services communs. Cette évolution intègre plus particulièrement le GVT (glissement vieillesse technicité), les mesures locales de revalorisation du régime indemnitaire telles que validées par le Conseil communautaire en juin 2013, les mesures à caractère social comme la hausse des chèques déjeuners conformément à la délibération de décembre 2007 et les mesures nationales (refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B et hausse de cotisations retraite).

Cette inscription illustre la volonté de la Métropole de maîtriser sa masse salariale, compte tenu de l'évolution moyenne de +3,7% par an sur la période précédente.

Toutefois, la masse salariale telle qu'inscrite dans le budget prend également en compte l'ensemble des évolutions organisationnelles liées au passage en Métropole : transferts de compétence et d'équipements et transfert des pouvoirs de police.

Les dépenses de personnel liées aux compétences et équipements transférés sont inscrites pour un volume de 6,3 M€. Dans l'attente de la réunion de la CLECT, qui doit préciser les modalités de calcul de la compensation entre les communes et la Métropole, il a été procédé à une diminution de l'AC équivalente.

La CLECT proposera notamment des ajustements permettant de prendre en compte le poids des charges structurelles (services fonctionnels) et induisant de la masse salariale. Les transferts de compétence doivent se traduire par une amélioration de l'efficacité des services. La mise en place depuis 2008 de services communs permettra de prendre en charge ces nouvelles compétences et nouveaux équipements sans recréer des fonctions de gestion et de management induits.

Le transfert des pouvoirs de police de la Ville de Nantes conduit également à la création d'un service commun de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique, pris en charge par la Métropole. La masse salariale représente 4,5 M€ en solde net, et s'équilibre avec les recettes liées aux droits de place des commerces et du stationnement sur voirie.

#### **4 - Les autres dépenses**

Les moyens généraux regroupent principalement les charges locatives, les dépenses de carburant et d'entretiens de véhicules, les frais liés aux télécommunications et aux systèmes d'information ainsi que les dépenses de maintenance du patrimoine immobilier. Ce poste diminue de 3,3%, notamment par la gestion optimisée des baux immobiliers et de l'entretien des véhicules, tout en maintenant l'objectif de garantir la mise en œuvre d'un service public de qualité, efficace et au meilleur coût.

Les retours aux communes, regroupant l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC), représentent désormais près de 20% des dépenses de fonctionnement. Le budget primitif 2015 prend en compte le nouveau pacte financier, tel qu'approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2014, et notamment la modification du volume de l'AC au profit de la DSC, afin de favoriser une plus grande solidarité entre les communes.

L'attribution de compensation est par ailleurs diminuée à hauteur des charges liées aux équipements et compétences transférés, soit -15,7 M€ au total.

## C - L'épargne et l'autofinancement

### SYNTHESE FINANCIERE – budget général \*

	BP 2014	BP 2015	% Evolution BP2015/ BP 2014
Recettes réelles de fonctionnement	663 099 559	668 472 044	0,81%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	513 135 041	526 785 003	2,66%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>149 964 519</b>	<b>141 687 040</b>	<b>-5,52%</b>
<b>Taux épargne de gestion</b>	<b>22,62%</b>	<b>21,2%</b>	
Frais financiers	26 361 970	24 741 035	-6,15%
<b>Epargne brute</b>	<b>123 602 549</b>	<b>116 946 005</b>	<b>-5,39%</b>
<b>Taux épargne brute</b>	<b>18,64%</b>	<b>17,49%</b>	
Remboursement en capital de la dette	80 669 200	80 882 500	0,26%
<b>Epargne nette</b>	<b>42 933 349</b>	<b>36 063 505</b>	<b>-16,00%</b>
<b>Taux épargne nette</b>	<b>6,47%</b>	<b>5,39%</b>	
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	90 570 001	98 402 976	8,65%
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	248 161 311	251 869 786	1,49%
<b>Besoin de financement</b>	<b>114 657 961</b>	<b>117 403 305</b>	<b>2,39%</b>
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>17,30%</b>	<b>14,32%</b>	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	

\*en solde net de la mutualisation

Compte tenu de la diminution des recettes, le niveau de l'épargne nette baisse de 16% de BP à BP.

Pour autant, Nantes Métropole conserve une situation saine : bien que diminué, le niveau d'épargne permet d'autofinancer au stade du budget primitif plus de 14% des dépenses d'investissement.

Ce niveau d'épargne permet également de contenir la capacité de désendettement à 5,7 ans, proche du ratio présenté au BP 2014 de 5,6 ans.

Nantes Métropole se trouve ainsi en situation de maintenir l'ambition forte pour le territoire, se traduisant notamment dans le maintien d'un volume ambitieux en investissement.

## D- L'investissement

### 1 - Les dépenses réelles d'investissement (251,9 M€)

#### BUDGET GENERAL

	BP 2014	BP 2015
<b>Déplacements</b>	47 482 708	33 446 978
<b>Enseignement supérieur, recherche et innovation économique</b>	14 999 771	23 196 217
<b>Développement économique du territoire</b>	19 780 520	58 459 019
<b>Emploi</b>	45 000	1 000 000
<b>Energie</b>	296 036	160 877
<b>Environnement</b>	10 252 991	10 879 721
<b>Eau</b>	4 897 687	2 175 247
<b>Développement urbain durable des territoires</b>	40 687 816	37 227 243
<b>Habitat</b>	27 888 174	21 450 035
<b>Conception et entretien des espaces publics</b>	55 339 716	44 132 185
<b>Moyens généraux et gestion hors AP</b>	25 190 172	19 742 264
<b>Total Dépenses</b>	<b>246 860 591</b>	<b>251 869 786</b>

Au BP 2015, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 251,9 M€, hors remboursement de la dette. Celles-ci se décomposent principalement en dépenses d'équipement pour 215,7 M€ (immobilisations incorporelles et corporelles, travaux en cours, mais également les subventions d'équipement pour 38,2 M€), en participations financières (17,8 M€) et opérations pour le compte de tiers (14,6 M€).

Les crédits de paiement proposés concernent à hauteur de 196 M€ des dépenses liées à des engagements déjà contractés par la Métropole. Ainsi, le budget consacré à l'enseignement supérieur et la recherche augmente de 54% afin de permettre le versement des subventions actées vis-à-vis de nos partenaires. La politique développement économique sera également renforcée en 2015 (+17%) afin d'accompagner l'aménagement des différentes ZAC réparties sur le territoire.

En outre, les nouvelles dépenses d'entretien durable du patrimoine et les dépenses récurrentes sont prévues pour 25 M€, dont 1,6 M€ pour la gestion des déchets (véhicules, équipements et installations), près d'un million au titre de la politique des déplacements, 14,9 M€ pour la rénovation et l'aménagement de proximité de l'espace public et 3,7 M€ pour le renouvellement des véhicules, l'entretien durable des bâtiments et les frais de gestion divers de la collectivité.

Enfin, la Métropole se mobilisera également sur de nouveaux projets tels que la modernisation de la gare et de ses abords, l'aménagement de la Porte de Rezé, le financement du projet Mediacampus, l'ensemble représentant 94 M€ d'autorisations de programme nouvelles, dont 26,3 M€ en crédits de paiement 2015.

En outre Nantes Métropole financera en 2015 le second versement de sa participation au capital de l'Agence France Locale, pour un montant de 1,9 M€. Cette participation permet à la collectivité de diversifier ses sources de financements et de bénéficier à moyen terme de meilleures conditions financières par rapport à nos partenaires bancaires.

## Etat des investissements tous budgets

Au BP 2015, le montant des autorisations de programme ouvertes s'élève à 2 369 M€, dont 1 562 M€ déjà réalisés sur les exercices antérieurs et 196 M€ d'AP nouvelles proposées au présent budget. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015 s'établissent quant à elles à 303 M€ pour les dépenses gérées en AP, portant le reste à réaliser sur les exercices suivants à 504 M€.

Autorisation de programme (en M€)	Montant AP	Dont variation AP	Crédits antérieurs	Crédits BP 2015	Crédits ultérieurs à 2015
Budget Principal	1 978	166,7	1 341,3	238,3	398,7
Budget Eau	151,9	14	42,7	32	77,2
Budget Assainissement	152,3	12	112	19,2	21,1
Budget L.I.C.	12,7	0,02	5,5	3,9	3,3
Budget Déchets	40,3	2,8	29	9,1	2,2
Budget Stationnement	33,2	0,2	31,4	0,6	1,2
Budget Lotissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budget Réseaux de chaleur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 368,8</b>	<b>195,6</b>	<b>1 561,8</b>	<b>303,2</b>	<b>503,7</b>

## 2 - Les recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 98,4 M€ hors emprunt.

	BP 2013	Prévu 2013	BP 2014	BP 2015 (avant transferts)	Transferts	BP 2015 (après transferts)
<b>Recettes réelles d'équipement</b>	<b>92 384 715</b>	<b>92 908 689</b>	<b>86 088 501</b>	<b>94 674 216</b>	<b>3 728 760</b>	<b>98 402 976</b>
. Crédits de paiement	48 150 061	53 029 124	40 841 588	43 636 061	3 728 760	47 364 821
. FCTVA	15 417 736	15 417 736	17 950 000	23 458 070		23 458 070
. TLE	10 500 000	10 500 000	12 000 000	10 772 085		10 772 085
. Amendes de police	8 160 584	7 592 686	6 500 000	8 000 000		8 000 000
. Produits de cessions d'immobilisations	7 516 624	4 373 774	5 985 508	6 453 000		6 453 000
. Autres recettes	2 639 710	1 995 369	2 811 405	2 355 000		2 355 000

### Les prévisions de recettes en crédits de paiements

Les recettes sur AP s'élèvent à 47,3 M€. Elles correspondent, outre les transferts de droit à déduction de TVA (3,8 M€) et les opérations sous mandat (ESBAMN et IRT Campus pour 14,7 M€) et pour compte de tiers (travaux d'office pour 1 M€), principalement aux subventions d'équipement à recevoir de structures partenaires pour 22,1 M€. Parmi celles-ci :

- L'Etat pour un montant de 10,5 M€ dont 5,5 M€ au titre des aides à la pierre, 450 K€ pour la salle sportive métropolitaine, 1,4 M€ pour Libertan, 1 M€ pour le GPV (Ouest Irlande et Malakoff aval 2<sup>ème</sup> phase), 319 K€ au titre des crédits ANRU quartier Bellevue et 339 K€ pour le Sillon de Bretagne, 1 M€ pour la réhabilitation du Musée d'Arts de Nantes ;
- La Région pour un montant de 4,9 M€ dont 457 K€ pour le projet Loire à vélo, 300 K€ pour les travaux sur Bellevue et 550 K€ pour le quartier du Sillon de Bretagne, 1 M€ pour la salle de sports métropolitaine, 395 K€ pour la Place Graslin et 440 K€ pour l'espace public Château Mercœur ;
- Le Département pour un montant de 2,1 M€ dont 1 M€ pour la salle de sports métropolitaine et 818 K€ au titre des réserves foncières ;
- L'Union européenne pour un montant de 832 K€ dont 657 K€ pour le GPV ;
- Des subventions sont également attendues de la part des communes sur certains aménagements de voirie (900 K€), et de l'Université pour la salle sportive métropolitaine (1 M€).

Les principales recettes d'investissement, hors subventions et participations fléchées sur des projets identifiés et produits de cessions, sont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et les amendes de police.

Le FCTVA est calculé en fonction des dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente. C'est donc sur la base des investissements éligibles réalisés en 2014, qu'a été établie la prévision budgétaire 2015 à hauteur de 23,5 M€.

En 2015, Nantes métropole ne percevra plus que des recettes issues de la taxe d'aménagement, qui s'est substituée à la taxe locale d'équipement le 1er mars 2012, puisqu'elles dépendent des autorisations de construire délivrées durant les 2 années précédentes. La prévision budgétaire 2015 est de 10,8 M€. Elle repose sur les autorisations de construire délivrées entre 2013 et 2014.

Le produit des amendes de police perçu en 2015 est calculé en multipliant le nombre d'amendes émises en 2013 sur le territoire de l'agglomération nantaise, par une valeur de point fixée par le comité des finances locales en février 2015. Sur la base d'une hypothèse de stabilité du nombre d'amendes de police et de la valeur de point, l'inscription budgétaire, s'établit à 8 M€.

### **3 - La charge de la dette et l'emprunt à inscrire**

Les dépenses d'investissement liées à la dette (109,0 M€) couvrent les remboursements en capital (80,8 M€) et les opérations de crédits à long terme complémentaires à la ligne de trésorerie (28,2 M€) qui sont inscrites en dépenses et en recettes pour le même montant.

Les remboursements en capital correspondent à la dette remboursée par Nantes Métropole aux organismes financiers (74,9 M€) et aux communes (5,9 M€).

Les frais financiers (25 M€) se répartissent entre les intérêts payés au titre de la dette contractée par Nantes Métropole pour 24,1 M€, ceux remboursés aux communes pour 0,6 M€, et les intérêts liés à la ligne de trésorerie pour 0,3 M€.

Avec 117,4 M€ inscrits au BP 2015, l'emprunt reste la principale source de financement des investissements. Son volume reste similaire à celui inscrit au BP 2014 et tient compte des prévisions d'investissements. Il sera ajusté en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent.



### III. LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

#### Le financement des compétences des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

En M€

	Eau	Assainissement	Réseaux	LIC	Stationnement
Recettes réelles de fonctionnement	85,35	42,52	0,29	1,86	9,78
Dépenses réelles de fonctionnement	73,18	25,61	0,17	1,18	3,25
Epargne de gestion	12,17	16,91	0,13	0,69	6,53
Frais financiers	2,07	1,45		0,04	0,17
Epargne brute	10,10	15,46	0,13	0,64	6,36
Remboursement du capital de la dette	4,78	4,99		0,06	5,72
Epargne nette	5,32	10,47	0,13	0,59	0,64
Recettes d'investissement (hors emprunts)	2,24	2,02	0,00	0,03	0,06
Dépenses d'investissement	32,03	19,19	0,15	3,95	0,70
Besoin de financement	24,47	6,70	0,02	3,34	0,00

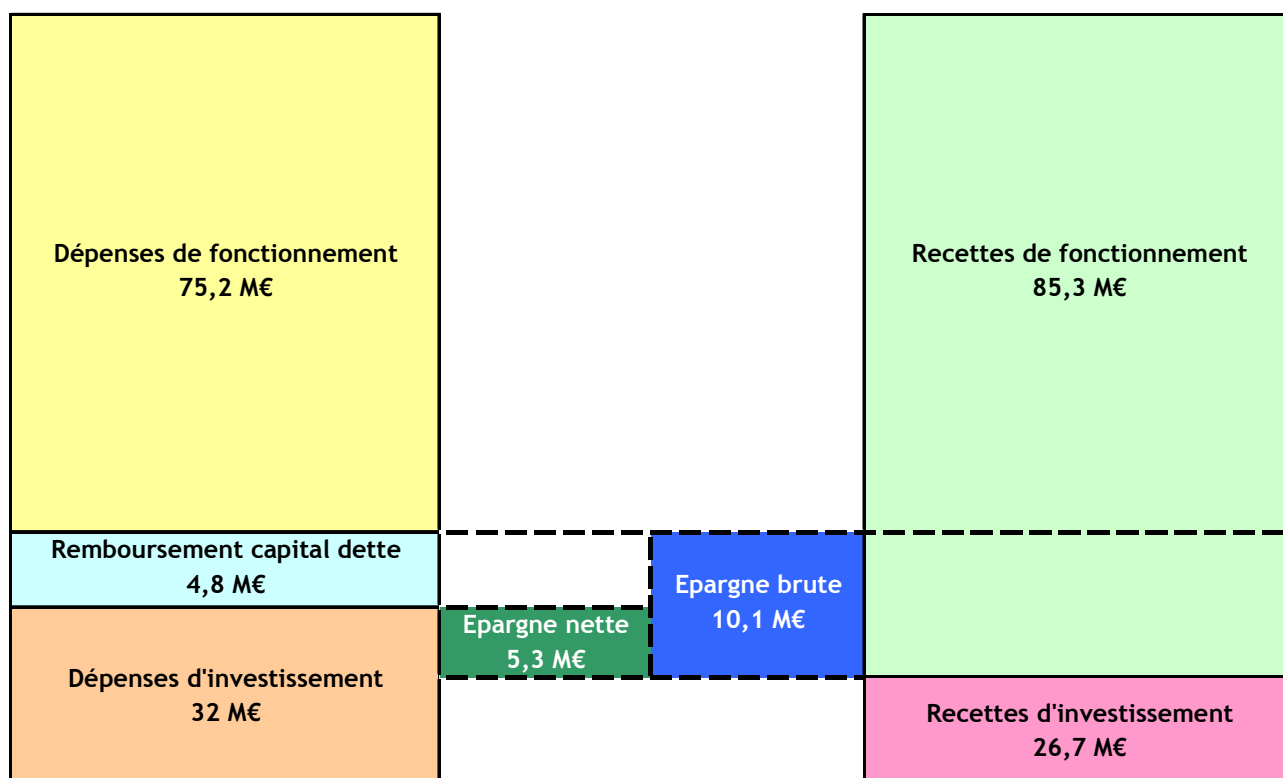
Les dépenses et les recettes de fonctionnement des budgets annexes industriels et commerciaux sont relativement stables par rapport à 2014 et présentent des niveaux d'épargne en légère amélioration.

Les investissements sur les budgets annexes atteignent 56 M€, dont 32 M€ pour l'eau et 19,1 M€ pour l'assainissement, ce qui engendre une prévision d'emprunt de 34,5 M€ pour ces budgets.

#### A - LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :

La facture d'eau couvre le financement des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Elle augmente de 2,24% TTC par rapport à 2014, soit une hausse de 8 € pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup> (la facture passe ainsi de 393 € à 402 €). Cette hausse prend en compte notamment l'impact de l'investissement lié à la modernisation de l'usine d'eau et de l'entretien patrimonial optimisé des équipements et réseaux, afin de garantir un service de qualité aux usagers.

##### 1 - Le budget de l'eau (112 M€)



## a - La section de fonctionnement

### Les recettes de fonctionnement (85,3 M€)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 85,3 M€, en hausse de 6,8% par rapport à 2014.

Les ventes d'eau et redevances représentent 99% de ces recettes et correspondent aux factures d'eau des particuliers (eau, assainissement, cotisations à l'agence de l'eau au titre de la contre-valeur pollution et de la modernisation des réseaux), des entreprises et des réseaux d'eau autres que celui de l'agglomération nantaise, ainsi qu'aux abonnements. Les ventes d'eau sont assises sur un volume d'eau stable (30 M de m<sup>3</sup>).

### Les dépenses de fonctionnement (75,2 M€)

Dépenses	BP2014	BP2015	Evolution BP2015/ BP 2014
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 283 710,00	75 244 800,00	2,68 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>hors reversements au budget assainissement et à l'agence de l'eau</i>	37 287 338,00	37 046 520,00	-0,65 %
Exploitation des installations de production	10 358 500,00	10 460 872,00	0,99%
Exploitation des installations de distribution	7 109 800,00	6 537 200,00	-8,05%
Clientèle	770 480,00	735 000,00	-4,60%
Recettes/Redevances/Reversement	34 750 200,00	37 064 290,00	6,66%
Pilotage de la mission eau	17 887 520,00	18 021 428,00	0,75%
coopération décentralisée	335 000,00	316 500,00	-5,52%
<i>Gestion financière</i>	<i>2 072 210,00</i>	<i>2 109 510,00</i>	<i>1,80%</i>

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables par rapport au BP 2014 hors reversements des recettes prélevées au profit du budget annexe de l'assainissement et de l'Agence de l'Eau à 37,1 M€ (-0,65%).

Les dépenses d'exploitation des installations de production et de distribution correspondent principalement aux rémunérations des opérateurs privés (5,0 M€), à des achats d'eau (3,3 M€), aux produits de traitement (1,6 M€) et à la fourniture d'énergie (1,6 M€).

Le pilotage de la mission Eau recouvre notamment les charges de personnel (13,9 M€), en hausse de 1,5% par rapport à 2014, afin de tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité et des mesures salariales et sociales, locales et nationales.

En outre, des reversements sont effectués à hauteur de 25,7 M€ au budget annexe de l'assainissement au titre de la part assainissement des factures d'eau et de 12,5 M€ à l'Agence de l'Eau au titre de ses redevances (pollution et modernisation des réseaux).

## b - La section d'investissement

### Les dépenses d'investissement (32 M€)

Les autorisations de programme du budget de l'eau potable s'établissent à 151,9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont 32 M€ de crédits de paiement en 2015. Les dépenses d'investissement concerneront principalement la réalisation d'opérations d'extension, de modernisation ou de renouvellement du réseau (9,2 M€), ainsi que la poursuite des travaux de modernisation de l'usine d'eau (20 M€).

Le projet de sécurisation Nord-Ouest mobilisera par ailleurs 622 K€ en 2015 et une nouvelle opération (4 M€ dont 50 K€ prévus en 2015) visant à sécuriser l'alimentation en eau potable sur un secteur de la ville de Nantes (7000 abonnés dont le CHU Nord) sera lancée pour des travaux fin 2015.

### Les recettes d'investissement (26,7 M€)

Les subventions d'investissement sont inscrites à hauteur de 2,2 M€ dont 2,1 M€ correspondant à une subvention départementale pour les travaux de modernisation de l'usine d'eau.

Pour permettre le financement des dépenses d'investissement, les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget primitif atteignent 24,5 M€. Le remboursement du capital représente 4,8 M€ et les frais financiers 2,1 M€.

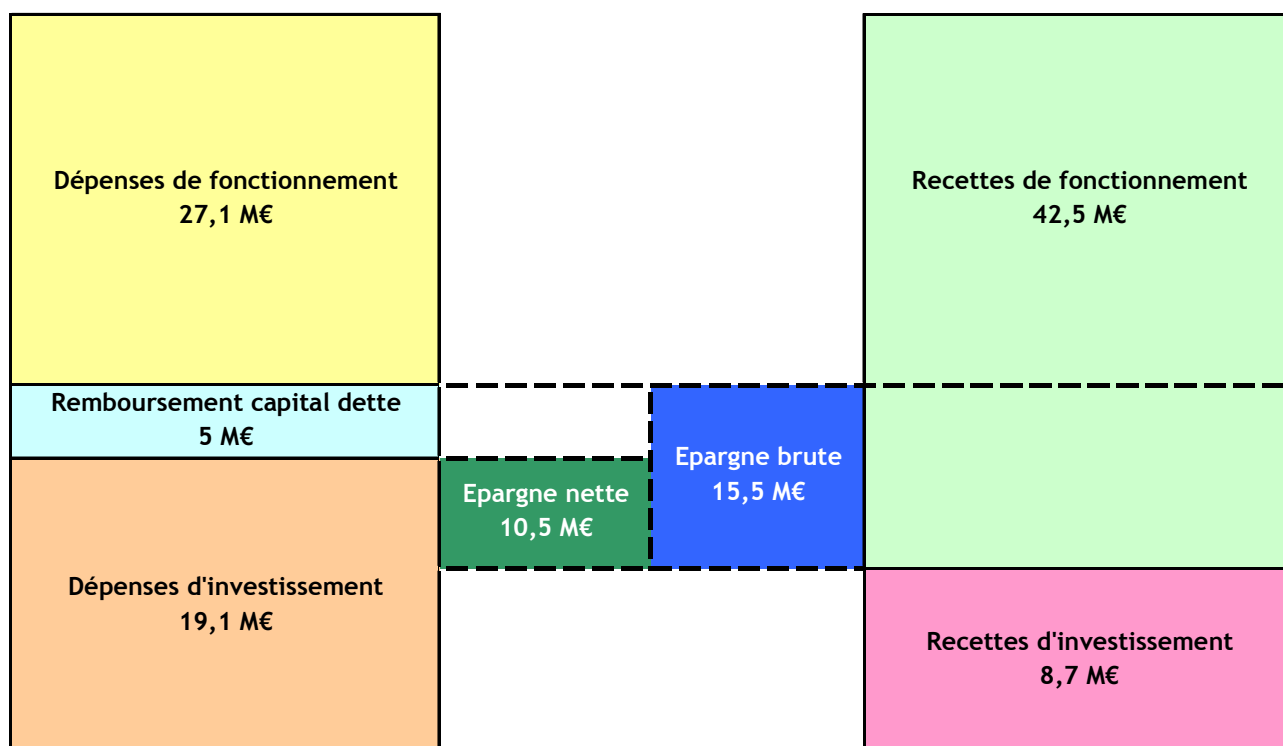
### c - Les soldes de gestion

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et constitue l'un des éléments de financement de la section d'investissement. Le montant dégagé pour 2015 est de 10,1 M€, soit 11,8% des recettes réelles de fonctionnement. Par rapport au BP 2014, l'épargne brute est en progression de 3,5 M€.

L'épargne nette mesure le niveau d'épargne disponible après remboursement du capital de la dette pour financer les investissements. Elle s'élève à 5,3 M€ en 2015, soit 6,2% des recettes réelles de fonctionnement, contre 3,1% en 2014.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la capacité de désendettement s'établit à près de 6,2 années.

## **2 - Le budget de l'assainissement (51,2 M€)**



### a - La section de fonctionnement

#### **Les recettes de fonctionnement (42,5 M€)**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 42,5 M€, en augmentation de 3,4% par rapport au BP 2014.

La redevance d'assainissement collectif représente 73 % des recettes de fonctionnement, soit un produit attendu de 31 M€, en hausse de 1 M€.

La redevance d'assainissement non collectif évolue comme la redevance d'assainissement collectif. Elle reste peu productive (100 K€), toutes les installations n'étant pas assujetties.

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) s'élève à 7,1 M€ pour 2015, en hausse de 1,43% par rapport au BP 2014.

### **Les dépenses de fonctionnement (27,1 M€)**

Dépenses	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 834 502,00	27 065 193,00	4,76%
Exploitation collecte, transferts et petits traitements	4 898 520,00	5 361 988,00	9,46%
Exploitation traitement des stations d'épuration	7 100 500,00	7 698 496,00	8,42%
Pilotage de la mission assainissement	12 186 472,00	12 376 519,00	1,56%
Coopération décentralisée	150 000,00	158 250,00	5,50%
<i>Gestion financière</i>	<i>1 499 010,00</i>	<i>1 469 940,00</i>	<i>-1,94%</i>

Entre le BP 2014 et le BP 2015, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,7%, soit 1,2 M€.

Les dépenses liées à l'exploitation de la collecte sont en hausse de 9,5%, soit 0,46 M€, compte tenu notamment de la fin des contrats d'affermage sur Indre, Couëron et Saint-Herblain au 1<sup>er</sup> janvier entraînant une rémunération de l'opérateur privé par Nantes Métropole, alors qu'auparavant la rémunération du fermier était assurée par les usagers pour la part fermière (+ 600 K€, compensés par une recette supplémentaire de redevance assainissement).

Les dépenses de traitement des stations d'épuration sont en hausse de +8,4%, soit 0,6 M€, compte tenu de l'augmentation des volumes traités et des coûts d'énergie et de produits de traitement des stations d'épuration de Tougas et Petite Californie et du contrat de valorisation des boues.

Enfin, les autres charges de gestion courante augmentent de 1,56%, soit +190 K€, compte tenu notamment de la maîtrise de la masse salariale (-1,5 M€ par rapport au BP 2014), tenant compte du Glissement Vieillesse Technique et des mesures salariales et sociales, locales et nationales.

### **b - La section d'investissement**

#### **Les dépenses d'investissement (19,1 M€)**

Les autorisations de programme s'établissent à 152,3 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont 19,1 M€ de crédits de paiement en 2015. Les crédits 2015 sont principalement affectés aux travaux de réhabilitation sur les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées pour 5,8 M€, aux frais de branchements et d'entretien sur le réseau pour 2,4 M€, aux études patrimoine pour 1,2 M€ et à la réalisation d'opérations d'extension pour 3,6 M€. En outre, 3,2 M€ permettront la poursuite des travaux pour la protection de l'Erdre Aval avec la construction du bassin de stockage et de rétention au « Maquis de Saffré ». Les frais de structure (gros entretien des équipements et acquisition de matériel) sont prévus en 2015 pour 1,2 M€.

#### **Les recettes d'investissement (8,7 M€)**

Les recettes d'investissement sont composées des subventions d'équipement (2 M€) provenant de l'Agence de l'Eau (1,3 M€) et du Département (0,7 M€).

Par ailleurs, un emprunt de 6,7 M€ est inscrit afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement et le financement de 35 % des dépenses d'équipement. Le remboursement du capital représente 5,0 M€ et les frais financiers 1,5 M€.

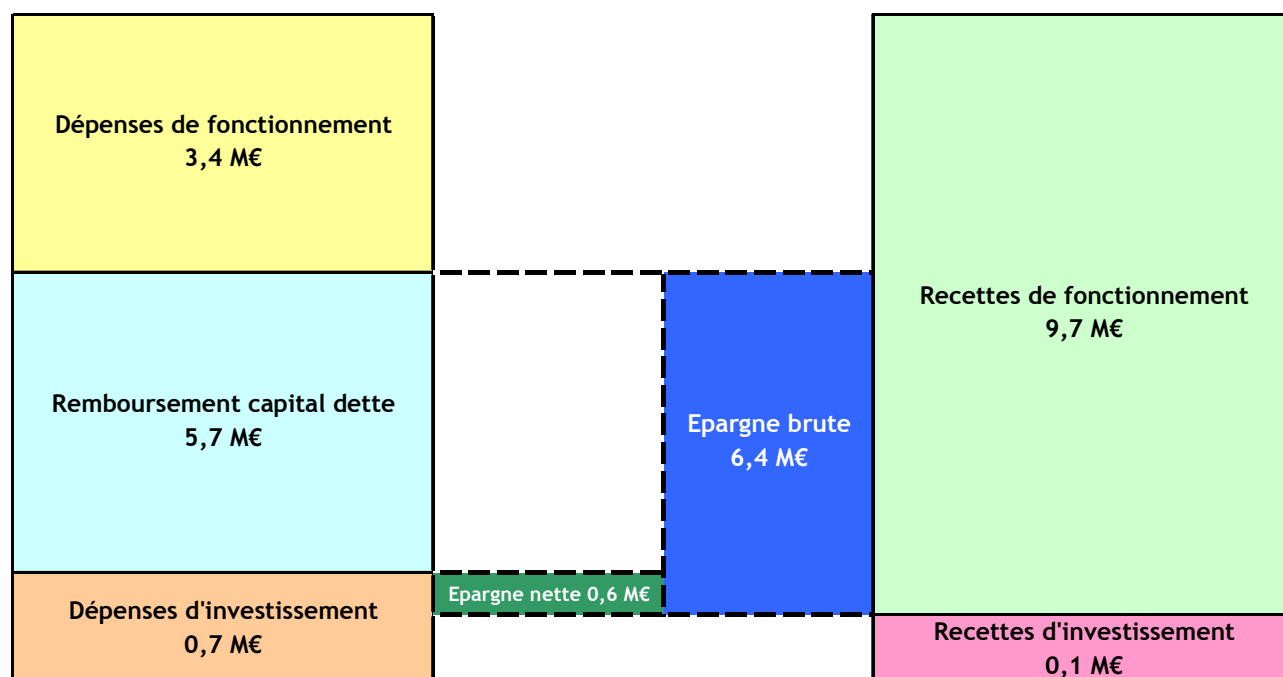
### **c - Les soldes de gestion**

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et constitue un des éléments de financement de la section d'investissement. Le montant dégagé est de 15,5 M€, soit 36,3 % des recettes de fonctionnement, stable par rapport au BP 2014.

L'épargne nette mesure le niveau d'épargne disponible après remboursement du capital de la dette pour financer les investissements. Elle représente 24,6 % des recettes réelles de fonctionnement à 10,5 M€ au BP 2015, quasi identique qu'au BP 2014.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la capacité de désendettement s'établit à 3,2 années.

## **B- LE BUDGET STATIONNEMENT (9,8 M€)**



### **a - La section de fonctionnement**

#### **Les recettes de fonctionnement (9,7 M€)**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9,7 M€. Elles permettent d'autofinancer la réalisation des nouveaux parkings.

La progression est principalement due aux recettes générées par le parking Feydeau en année pleine suite à son ouverture en novembre 2013.

#### **Les dépenses de fonctionnement (3,4 M€)**

Dépenses	BP 2014	BP 2015	Evolution BP2015 / BP 2014
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 968 850,00	3 417 764,00	15,12 %
Parkings gérés en régie	1 229 100,00	1 213 146,00	-1,30%
Parkings en gestion déléguée	649 580,00	1 119 529,00	72,35%
Pilotage de la mission stationnement	886 010,00	919 239,00	3,75%
<i>Gestion financière</i>	<i>204 160,00</i>	<i>165 850,00</i>	<i>-18,76%</i>

Entre le BP 2014 et le BP 2015, les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,45 M€, essentiellement sur les parkings en gestion déléguée.

### **b - La section d'investissement**

#### **Les dépenses d'investissement (0,7 M€)**

Les autorisations de programme au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'établissent à 33,2 M€, dont 0,7 M€ de crédits de paiement en 2015. Ces crédits sont notamment consacrés au paiement de la participation de Nantes Métropole aux frais d'excavation des terres pour le terrain du parking ZAC Euronantes (280 K€), ainsi qu'aux travaux d'entretien durable dans les parkings (294 K€).

### **Les recettes d'investissement (0,06 M€)**

Les recettes d'investissement sont constituées des créances sur transfert de droit à déduction de TVA.

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour équilibrer ce budget.

### **c - Les soldes de gestion**

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et constitue le principal élément de financement de la section d'investissement. Le montant dégagé en 2015 est de 6,4 M€, soit 65 % des recettes réelles de fonctionnement. Par rapport au BP 2014, l'épargne brute est en progression (+0,6 M€).

L'épargne nette mesure le niveau d'épargne disponible après remboursement du capital de la dette pour financer les investissements. Elle s'élève à 0,6 M€ et représente 6,6 % des recettes de fonctionnement au BP 2015.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la capacité de désendettement est inférieure à 2 ans.

## C - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

### . LES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Exploitation		BP 2013				BP 2014				BP 2015			
		Dépenses	% évol. BP13/BP12	Recettes	% évol. BP13/BP12	Dépenses	% évol. BP14/BP13	Recettes	% évol. BP14/BP13	Dépenses	% évol. BP15/BP14	Recettes	% évol. BP15/BP14
011	Charges courantes	915 062	-0,07%			963 240	5,26%			963 240	0,00%		
65	Autres charges	50 000	0,00%			52 000	4,00%			52 000	0,00%		
66	Charges financières	50 000	-5,74%			46 910	-6,18%			44 070	-6,05%		
67	Charges exceptionnelles	161 500	-0,31%			161 500	0,00%			161 500	0,00%		
70	Ventes de produits			427 450	38,33%			470 000	9,95%			470 000	0,00%
75	Autres produits de gestion courante			557 665	-17,73%			583 800	4,69%			583 800	0,00%
77	Produits exceptionnels			898 027	22,16%			818 020	-8,91%			809 080	-1,09%
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 176 562</b>	<b>-0,35%</b>	<b>1 883 142</b>	<b>9,36%</b>	<b>1 223 650</b>	<b>4,00%</b>	<b>1 871 820</b>	<b>-0,60%</b>	<b>1 220 810</b>	<b>-0,23%</b>	<b>1 862 880</b>	<b>-0,48%</b>
	Epargne brute	706 580				648 170				642 070			
	Opérations d'ordre	833 700		127 120		775 200		127 030		763 070		121 000	
	Reprise du résultat N-1												
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 010 262</b>	<b>0,57%</b>	<b>2 010 262</b>	<b>0,57%</b>	<b>1 998 850</b>	<b>-0,57%</b>	<b>1 998 850</b>	<b>-0,57%</b>	<b>1 983 880</b>	<b>-0,75%</b>	<b>1 983 880</b>	<b>-0,75%</b>

Investissement		BP 2013				BP 2014				BP 2015			
		Dépenses	% évol. BP13/BP12	Recettes	% évol. BP13/BP12	Dépenses	% évol. BP14/BP13	Recettes	% évol. BP14/BP13	Dépenses	% évol. BP15/BP14	Recettes	% évol. BP15/BP14
16	Dépenses financières	223 900	-2,44%			173 900	-22,33%			55 000	-68,37%		
	Dépenses d'équipement, dont :												
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>		-100,00%										
21	<i>Immobilisations corporelles</i>												
23	<i>Immobilisations en cours</i>	2 455 300	472,33%			4 240 900	72,72%			3 928 112	-7,38%		
	Recettes d'équipement (20-21-23)							420 000				15 000	-96,43%
13	Subventions d'investissement							3 346 630	69,65%			3 346 042	-0,02%
16	Emprunts nouveaux			1 972 620	1493,93%								
	<b>Total investissement</b>	<b>2 679 200</b>	<b>302,89%</b>	<b>1 972 620</b>	<b>1493,93%</b>	<b>4 414 800</b>	<b>64,78%</b>	<b>3 766 630</b>	<b>90,95%</b>	<b>4 003 112</b>	<b>-9,33%</b>	<b>3 361 042</b>	<b>-10,77%</b>
	<b>Besoin de financement</b>	<b>-706 580</b>				<b>-648 170</b>				<b>-642 070</b>			
	Résultat global												
	Opérations d'ordre	2 359 739		3 066 319		3 477 734		4 125 904		3 727 300		4 369 370	
	Excédent de fonctionnement capitalisé												
	Reprise du résultat N-1												
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 038 939</b>	<b>295,56%</b>	<b>5 038 939</b>	<b>295,56%</b>	<b>7 892 534</b>	<b>56,63%</b>	<b>7 892 534</b>	<b>56,63%</b>	<b>7 730 412</b>	<b>-2,05%</b>	<b>7 730 412</b>	<b>-2,05%</b>

Le budget annexe des locaux industriels et commerciaux est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...). L'ensemble de ce patrimoine est géré soit par DSP, soit par marché de gestion, avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Ce budget annexe comprend notamment des dépenses d'investissement de :

- 3,6 M€ pour la réalisation du projet BIOTECH Immeuble d'entreprises
- 220 K€ pour la Maison de l'emploi

## . LES RESEAUX DE CHALEUR

Exploitation		BP 2013				BP 2014				BP 2015			
		Dépenses	% évol. BP13/BP12	Recettes	% évol. BP13/BP12	Dépenses	% évol. BP14/BP13	Recettes	% évol. BP14/BP13	Dépenses	% évol. BP15/BP14	Recettes	% évol. BP15/BP14
011	Charges à caractère général	161 100	-34,80%			160 000	-0,68%			159 500	-0,31%		
65	Autres charges de gestion courante									7 000			
70	Ventes de produits			120 000	-0,08%			120 000	0,00%			120 000	0,00%
75	Autres produits de gestion courante				-100,00%								
77	Produits exceptionnels			160 675	23,16%			157 100	-2,22%			174 700	11,20%
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>161 100</b>	<b>-34,80%</b>	<b>280 675</b>	<b>-25,66%</b>	<b>160 000</b>	<b>-0,68%</b>	<b>277 100</b>	<b>-1,27%</b>	<b>166 500</b>	<b>4,06%</b>	<b>294 700</b>	<b>6,35%</b>
	Epargne brute	119 575				117 100				128 200			
	Opérations d'ordre	160 975		41 400		158 600		41 500		169 700		41 500	
	Reprise du résultat N-1												
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>322 075</b>	<b>-23,10%</b>	<b>322 075</b>	<b>-23,10%</b>	<b>318 600</b>	<b>-1,08%</b>	<b>318 600</b>	<b>-1,08%</b>	<b>336 200</b>	<b>5,52%</b>	<b>336 200</b>	<b>5,52%</b>

Investissement		BP 2013				BP 2014				BP 2015			
		Dépenses	% évol. BP13/BP12	Recettes	% évol. BP13/BP12	Dépenses	% évol. BP14/BP13	Recettes	% évol. BP14/BP13	Dépenses	% évol. BP15/BP14	Recettes	% évol. BP15/BP14
16	Dépenses financières												
	Dépenses d'équipement	146 215	-23,11%			246 675	68,71%			152 199	-38,30%		
16	Emprunts nouveaux							129 575				23 999	-81,48%
	Recettes d'équipement			26 640	-55,38%				-100,00%				
	<b>Total investissement</b>	<b>146 215</b>	<b>-23,11%</b>	<b>26 640</b>	<b>-55,38%</b>	<b>246 675</b>	<b>68,71%</b>	<b>129 575</b>	<b>386,39%</b>	<b>152 199</b>	<b>-38,30%</b>	<b>23 999</b>	<b>-81,48%</b>
	<b>Besoin de financement</b>	<b>-119 575</b>				<b>-117 100</b>				<b>-128 200</b>			
	<b>Résultat global</b>												
	Opérations d'ordre	68 040		187 615		41 500		158 600		41 500		169 700	
	Excédent de fonctionnement capitalisé												
	Reprise du résultat N-1												
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>214 255</b>	<b>-26,41%</b>	<b>214 255</b>	<b>-26,41%</b>	<b>288 175</b>	<b>34,50%</b>	<b>288 175</b>	<b>34,50%</b>	<b>193 699</b>	<b>-32,78%</b>	<b>193 699</b>	<b>-32,78%</b>

Ce budget couvre les dépenses courantes pour la production et la distribution de chaleur.



